



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Aggravation du surendettement des ménages

Question écrite n° 5260

### Texte de la question

Mme Céline Thiébault-Martinez interpelle M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, sur l'aggravation du surendettement en France et le manque de transparence de ce sujet, notamment sur les profits générés par les établissements bancaires. Selon la Banque de France, le nombre de dépôts de dossiers de surendettement a augmenté de 12 % sur les dix premiers mois de 2024. Cette hausse préoccupante est largement liée à des difficultés croissantes des ménages à faire face à leurs charges courantes. Or, si ces chiffres témoignent d'une fragilisation économique des foyers, les données restent insuffisantes pour établir une véritable politique nationale efficace de prévention du surendettement. Face à cette situation, des associations alertent depuis plusieurs années sur l'opacité entourant les frais bancaires appliqués aux personnes en difficulté. Les statistiques actualisées sur les bénéfices réalisés par les banques *via* ces frais, notamment en lien avec l'augmentation du nombre de personnes surendettées, restent largement insuffisantes. Dans ce contexte, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer un meilleur suivi statistique du surendettement et de son impact financier. Elle lui demande également si une enquête approfondie sur les profits réalisés par les banques grâce aux frais appliqués aux ménages surendettés est envisagée afin d'améliorer la régulation et la transparence du secteur bancaire sur ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Céline Thiébault-Martinez](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5260

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 mars 2025](#), page 1956